

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires**

3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Service de la production agricole
Sous direction des entreprises agricoles
Bureau de l'installation et de la modernisation

Dossier suivi par : Guy NOBLET Tél : 01 49 55 57 12
et Jérôme MATER Tél : 01 49 55 57 80

Courriels : guy.noblet@agriculture.gouv.fr
jerome.mater@agriculture.gouv.fr

NOR AGRT1225624C

CIRCULAIRE

DGPAAT/SDEA/C2012-3053

Date: 25 juin 2012

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : -

Nombre d'annexes : 2

Degré et période de confidentialité : -

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
à
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de
département

Objet : clôture définitive des dossiers d'aides pour le programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE ou PMPOA2) dont les derniers travaux devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2012.

Bases juridiques :

- Aide d'Etat n° N 355/2000 validée le 30 octobre 2001 par la Commission européenne
- Décret n°2002-26 du 4 janvier 2002 relatif aux aides pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage
- Arrêté du 26 février 2002 modifié relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage.

Mots-clés : PMPOA, PMPLEE, clôture, 2012, désengagement, fin de travaux.

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt Mmes et MM. les Directeurs départementaux des territoires Mmes et MM. les Directeurs départementaux des territoires et de la mer M. le Président Directeur Général de l'ASP	Pour information : Administration centrale Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Mmes et MM les Directeurs des agences de l'eau Organisations professionnelles agricoles